Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_02_05-DE

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 février 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Élodie SUTRA, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Madame Nathalie PIATTO.

Secrétaire de séance :
Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Émilie GIRAUD,
Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON
Monsieur Younes BIAR qi a donné pouvoir à Madame Rozenn PETOT
Monsieur Didier TOUVRON qui a donné pouvoir à Madame Nathalie PIATTO

Étaient absents et non excusés :

Étaient également présents :
Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 9 février 2024 - **Affichage en Mairie le** : 9 février 2024

2024.02.05 – TARIFICATION DES REPAS REALISÉS PAR LA CUISINE CENTRALE JULES FERRY POUR L'ACADÉMIE DES CUIVRES ET PERCUSSIONS LORS DE SON STAGE MUSICAL EN JUILLET 2024.

Madame Catherine DESPREZ, Maire de la Commune, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du stage musical de l'Académie des Cuivres et Percussions, qui se déroulera à Surgères du 19 au 27 juillet prochain, la Cuisine Centrale assurera la production et la livraison des repas destinés aux participants.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'arrêter le prix du repas à 6,80 € (soit une augmentation de 0,20 € par rapport à l'année 2023).

Ces explications entendues, **Madame le Maire**, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- Fixe le prix du repas à 6,80 €,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_02_05-DE

- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'association pour la préparation, fourniture et livraison des repas,
- Dit qu'un titre de recette sera émis à la fin de la période de stage,
- Autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente décision.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 16 février 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas **JOYET**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr